

Compte-rendu du bureau

du 24 octobre 2019

Publié par extrait en exécution de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 24 octobre, à 17 heures 45 le Bureau métropolitain dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville d'Orléans, salle TREVISE.

Sous la Présidence de M. Olivier CARRE

Date de la convocation du Bureau : jeudi 17 octobre 2019

ETAIENT PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : M. Jean-Michel BERNIER,
BOU : Mme Michèle BLANLUET,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Marie-Agnès LINGUET,
INGRE : M. Christian DUMAS,
MARDIE : M. Christian THOMAS,
ORLEANS : M. Olivier CARRE, M. Philippe LELOUP, Mme Muriel SAUVEGRAIN, Mme Muriel CHERADAME, M. Philippe PEZET,
ORMES : M. Alain TOUCHARD,
SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX,
SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jacques MARTINET, M. Jérôme RICHARD,
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Patrick PINAULT,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. Bruno MALINVERNO,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN,

ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :

OLIVET : M. Matthieu SCHLESINGER donne pouvoir à M. Olivier CARRE

ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

CHANTEAU : M. Jean-Pierre VANNIER,
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : M. Nicolas BONNEAU,
CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES,
COMBLEUX : Mme Marie-Claire MASSON,
MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENAUULT,
ORLEANS : M. Michel MARTIN, Mme Béatrice BARRUEL, Mme Aude de QUATREBARBES, M. Serge GROUARD, M. Charles-Eric LEMAIGNEN,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Christian BOIS,
SARAN : Mme Maryvonne HAUTIN,
SEMOY : M. Laurent BAUDE,

Mme Marie-Agnès LINGUET remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée 33
Nombre de délégués en exercice 33
Quorum 17

VIE INSTITUTIONNELLE

1) Vie institutionnelle - Approbation du procès-verbal de la séance du bureau du 3 octobre 2019.

Le Bureau a :

- approuvé le procès-verbal de la séance du bureau du 3 octobre 2019.

RESSOURCES

2) Finances - Ligne de trésorerie 2020 - Approbation d'un contrat à passer avec le CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE via sa filiale CACIB.

Le Bureau a :

- approuvé le contrat à passer avec le CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE, via sa filiale CACIB, portant ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie de 40 000 000 €, destinée à faire face à des besoins momentanés de trésorerie,

- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit contrat.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

3) Habitat-logement - PLH action 14 - Annulation d'opérations - Retrait d'octroi de subventions et d'agrément et résiliation de conventions de cofinancement signées avec les bailleurs - Attribution de subventions au titre des crédits métropolitains.

Le Bureau a :

Pour les opérations annulées :

Opération : 61 rue des Varennes à Saint-Jean-le-Blanc :

- approuvé le retrait d'octroi des 3 agréments PLUS délivrés au titre de l'Etat, pour la construction par la SA HLM IMMOBILIERE CENTRE LOIRE (3F CENTRE VAL DE LOIRE) de 3 logements, situés 61 rue des Varennes à Saint-Jean-le-Blanc,

- approuvé le retrait d'octroi de la subvention de 1 400 € attribuée au titre des crédits délégués (bonification TII), pour la construction par la SA HLM IMMOBILIERE CENTRE LOIRE (3F CENTRE VAL DE LOIRE) de 3 logements PLUS, situés 61 rue des Varennes à Saint-Jean-le-Blanc,

- approuvé le retrait d'octroi de la subvention de 14 000 € attribuée au titre des crédits délégués, pour la construction par la SA HLM IMMOBILIERE CENTRE LOIRE (3F CENTRE VAL DE LOIRE) de 2 logements PLAI, situés 61 rue des Varennes à Saint-Jean-le-Blanc,

- approuvé le retrait d'octroi de la subvention de 700 € attribuée au titre des crédits délégués (bonification TII), pour la construction par la SA HLM IMMOBILIERE CENTRE LOIRE (3F CENTRE VAL DE LOIRE) de 2 logements PLAI, situés 61 rue des Varennes à Saint-Jean-le-Blanc,

- approuvé le retrait d'octroi de la subvention de 5 400 € réservée au titre d'Orléans Métropole, pour la construction par la SA HLM IMMOBILIERE CENTRE LOIRE (3F CENTRE VAL DE LOIRE) de 3 logements PLUS, situés 61 rue des Varennes à Saint-Jean-le-Blanc et résilié 1 convention de cofinancement afférente,

- approuvé le retrait d'octroi de la subvention de 5 400 € réservée au titre d'Orléans Métropole, pour la construction par la SA HLM IMMOBILIERE CENTRE LOIRE (3F CENTRE VAL DE LOIRE) de 2 logements PLAI, situés 61 rue des Varennes à Saint-Jean-le-Blanc et résilié 1 convention de cofinancement afférente.

Opération : rue des Grisets à Saint-Jean-Le-Blanc

- approuvé le retrait d'octroi des 2 agréments PLUS délivrés au titre de l'Etat, pour la construction par 3F CENTRE VAL DE LOIRE de 2 logements, situés rue des Grisets à Saint Jean le Blanc,
- approuvé le retrait d'octroi de la subvention de 7 000 € attribuée au titre de l'Etat, pour la construction par 3F CENTRE VAL DE LOIRE de 1 logement PLAI, situé rue des grisets à Saint-Jean-le-Blanc,
- approuvé le retrait d'octroi de la subvention de 4 000 € réservée au titre d'Orléans Métropole, pour la construction par 3F CENTRE VAL DE LOIRE de 2 logements PLUS, situés rue des Grisets à Saint-Jean-le-Blanc et résilié 1 convention de cofinancement afférente,
- approuvé le retrait d'octroi de la subvention de 3 000 € réservée au titre d'Orléans Métropole, pour la construction par 3F CENTRE VAL DE LOIRE de 1 logement PLAI, situé rue des Grisets à Saint-Jean-le-Blanc et résilié 1 convention de cofinancement afférente,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les décisions relatives à l'annulation de ces opérations.

Pour le programme de logements neufs :

- approuvé le programme de logements du Clos de l'Aumône à Mardié, qui fera l'objet de subventions au titre des crédits métropolitains 2019 (reconstitution offre ANRU - Action 19 du PLH) pour 3 PLUS et 2 PLAI, pour un montant de 9 500 €,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents relatifs à cette opération.

4) Habitat-logement - Rénovation urbaine - PLH action 18 - Retrait d'octroi de subventions et d'agréments et résiliation de conventions de cofinancement signées avec les bailleurs - Attribution de subventions au titre des crédits métropolitains Opérations annulées ou modifiées

Le Bureau a :

- approuvé le retrait d'octroi de la subvention de 437 000 € réservée au titre d'Orléans – Métropole, pour la résidentialisation de la résidence Saint Marc par LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS de 110 logements, situés à Orléans quartier Argonne et résilié la convention de cofinancement afférente,
- approuvé la modification de la subvention au nouveau montant de 140 000 € attribuée au titre de l'action 18 du PLH pour la réhabilitation par LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS de 40 logements situés "Résidences Léo Delibes" à Orléans, quartier Argonne,
- approuvé la convention de cofinancement modifiée conformément à ces ajustements.

Nouvelles opérations

Opération d'auto-réhabilitation accompagnée

- approuvé l'attribution d'une subvention de 91 146 € à PIERRES & LUMIERES, d'une subvention de 40 049 € aux RESIDENCES DE L'ORLEANAIS, d'une subvention de 40 049 € à 3F CENTRE-VAL DE LOIRE, d'une subvention de 24 858 € à VALLOIRE HABITAT et d'une subvention de 11 048 € à LOGEMLOIRET, pour l'auto-réhabilitation accompagnée de 150 logements sociaux situés dans les quartiers de l'Argonne et de La Source à Orléans et dans le quartier des Chaises à Saint-Jean-de-la-Ruelle,

- approuvé les conventions de cofinancement à passer avec PIERRES & LUMIERES, LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS, 3F CENTRE-VAL DE LOIRE, VALLOIRE HABITAT et LOGEMLOIRET pour chaque opération à propos de l'action d'auto-réhabilitation accompagnée, conformément aux conditions exposées ci-dessus,

- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdites conventions et à accomplir les formalités et procédures nécessaires relatives à ce dossier,

Opérations de réhabilitation et de résidentialisation

- approuvé l'attribution d'une subvention de 100 000 € à Valloire Habitat pour la requalification de la résidence Diamant dans le quartier des Chaises à Saint-Jean-de-la-Ruelle,

- approuvé l'attribution d'une subvention de 78 000 € à 3F CENTRE-VAL DE LOIRE, pour la requalification de la résidence Voltaire dans le quartier de La Source à Orléans,

- approuvé l'attribution d'une subvention de 124 136 € aux RESIDENCES DE L'ORLEANAIS pour la réhabilitation de la tranche 1 du programme du Clos Boudard dans le quartier de l'Argonne à Orléans,

- approuvé les conventions de cofinancement à passer avec VALLOIRE HABITAT, 3F CENTRE-VAL DE LOIRE et LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS pour chaque opération conformément aux conditions exposées ci-dessus,

5) Espace public - Commune de Mardié - Dénominations de voies.

Le Bureau a :

- décidé d'attribuer les dénominations suivantes aux voies situées à Mardié dans deux nouveaux lotissements :

- rue des Burlats, voie donnant dans la rue du Merisier,
- rue Pierre Bérault (1921-2009), résistant français déporté, donnant dans l'avenue de Neuville.

Fait à Orléans, le 24 octobre 2019

Le Président d'Orléans Métropole
Maire d'Orléans

Olivier CARRE

AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU D'ORLEANS METROPOLE AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les délibérations adoptées par le bureau d'Orléans Métropole lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil d'Orléans Métropole - Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans et au service Vie Institutionnelle – Hôtel de Ville – Place de l'Etape à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.